



PROGRAMME PILOTE TEMPORAIRE DE CHIENS SANS LAISSE



Parks & Community Services (Parcs et services communautaires) de Bellevue est heureux de lancer un nouveau Programme pilote « temporaire » pour chiens sans laisse en réponse à la demande croissante d'espaces accessibles et sûrs permettant aux animaux de compagnie et à leurs propriétaires de faire de l'exercice et de profiter de l'extérieur. Des installations clôturées pour chiens sans laisse seront installées dans les parcs et autres propriétés de la ville afin de fournir des installations temporaires pour les chiens sans laisse. L'objectif de ce programme est d'améliorer l'accès permanent aux installations sans laisse dans l'ensemble de Bellevue.

Ce rapport présente une vue d'ensemble du programme pilote temporaire pour chiens sans laisse, identifie les critères à prendre en compte pour implanter avec succès des installations sans laisse à la fois temporaires et permanentes, décrit le plan de communication et de sensibilisation et dresse la liste des sites pilotes temporaires pour chiens sans laisse initiaux pour 2023.

Aperçu du programme pilote temporaire d'OLA



City of Bellevue

Les parcs de Bellevue mettent en place un programme pilote pour tester temporairement de nouvelles Off Leash Area (zones sans laisse, OLA) dans les parcs et autres propriétés de la ville. Le personnel du département Parks & Community Services (Parcs et services communautaires) reçoit régulièrement des demandes pour des installations OLA supplémentaires. Il est également courant d'entendre parler de l'intérêt pour les installations d'OLA dans le cadre de processus de planification, tels que le plan du système des parcs et des espaces ouverts. Au fur et à mesure que la ville s'agrandit, des OLA supplémentaires sont nécessaires, d'autant plus que la quasi-totalité de la croissance se fait par le biais d'un développement résidentiel multifamilial et que la plupart de ces unités d'habitation n'ont que peu ou pas d'espace de jardin privé. Pour fournir une capacité supplémentaire, il est recommandé d'augmenter le nombre d'OLA, en les répartissant dans toute la ville. Le plan 2022 pour les parcs et les espaces ouverts identifie une priorité à court terme, à savoir l'implantation d'au moins une OLA près du centre-ville, avec des sites supplémentaires dans les quartiers mal desservis.

Ce nouveau programme pilote permettra d'offrir des installations d'OLA dans l'ensemble du réseau de parcs et d'espaces ouverts de Bellevue. Les objectifs du programme sont les suivants :

- Fournir des stratégies et des processus permettant d'envisager, de hiérarchiser et de mettre en œuvre des OLA nouvelles ou améliorées.
- Mettre en place un processus fiable pour recueillir les réactions de la communauté concernant les modèles de services alternatifs d'OLA et implanter de nouvelles installations d'OLA.

En 2010, Parks & Community Services (Parcs et services communautaires) a mené une étude sur les OLA qui comprenait des critères généraux à prendre en compte pour la sélection des sites, qui s'appliqueront à ce programme et au développement futur d'installations permanentes d'OLA :

- Complètent le caractère visuel existant du parc.
- Ne déplacent pas les activités récréatives des parcs existants.
- sont compatibles avec les activités existantes du parc.
- Tiennent compte des processus de planification communautaire antérieurs ou demandent l'avis de la communauté.
- Prévoient de grandes zones tampons résidentielles.



City of Bellevue

- Accessibilité - un nombre suffisant de places de stationnement, un accès aux transports en commun et aux bus, et une accessibilité en conformité à l'ADA.
- Peuvent toucher des problèmes environnementaux délicats (pentes, zones humides, etc.).
- sont géographiquement dispersés et proches des personnes et des chiens,
- Une grande visibilité sur un site de l'OLA est souhaitable.
- L'accès et l'entretien, y compris l'enlèvement régulier des déjections canines et le ramassage des ordures.

Aucun site du réseau de parcs ne répond clairement à tous les critères d'implantation de l'OLA. Ce n'est pas parce que les critères sont trop restrictifs, mais plutôt parce que le système de parcs de Bellevue est arboré et qu'il n'y a pas beaucoup de terrains disponibles, non aménagés ou non encombrés appartenant à la ville. Dans un système de parc arboré, les activités récréatives existantes doivent être prises en compte de manière à ce que l'implantation d'une nouvelle activité ne déplace pas ou ne modifie pas négativement d'autres activités souhaitées dans le parc.

Après avoir évalué notre système actuel d'OLA et tiré des enseignements des pratiques des paramètres d'autres villes, les critères de localisation des OLA pourraient devoir être modifiés. Ce programme pilote permettra de tester les installations temporaires d'OLA. Le retour d'informations de la part de la communauté permettra de déterminer si une installation d'OLA fonctionne et est soutenue, si des ajustements peuvent améliorer le fonctionnement d'une installation et si un site temporaire d'OLA doit devenir permanent ou être supprimé et le site réaménagé.

Amélioration des installations temporaires pour animaux sans laisse

Les investissements dans l'amélioration des installations des sites temporaires d'OLA seront limités jusqu'à ce que nous entendions les commentaires de la communauté et qu'une décision soit prise pour rendre l'OLA permanent. Les installations temporaires d'OLA comprendront au minimum :

- Aires entièrement clôturées avec au moins un portail à double entrée.
- Poubelles, distributeurs de sacs à déjections canines et entretien régulier.



- Signalisation comprenant des informations sur les contacts et les retours d'information, ainsi que sur l'éducation typique et les règles du parc.

Jusqu'à ce qu'il soit décidé qu'une installation temporaire sans laisse deviendra permanente, les améliorations de construction telles que l'eau, les abris, la station de lavage pour chiens et certains aménagements de surface ne seront pas disponibles.

Détermination des installations permanentes d'OLA

L'objectif de ce programme est d'assurer la transition entre les installations temporaires d'OLA et les installations permanentes d'OLA, le cas échéant, afin de servir au mieux la communauté. La transition vers les installations permanentes d'OLA ne se fera qu'après une évaluation complète de chaque installation temporaire d'OLA sur la base des éléments suivants :

- Soutien, utilisation et retour d'information de la part de la communauté.
- Accords de propriété permettant la poursuite de l'utilisation de l'OLA.
- Impacts sur l'environnement, l'exploitation et la maintenance.
- Coûts d'amélioration du capital (eau, électricité, etc.)

S'il s'avère qu'un site n'est pas adapté pour accueillir les installations d'OLA, les installations temporaires seront enlevées et le site sera entièrement remis en état.

Plan de communication/retour d'information de la communauté

Pour que ce programme pilote soit couronné de succès, il est essentiel que la communauté fasse savoir si les installations pilotes sans laisse sont utilisées, si elles présentent un intérêt pour la communauté et ce qu'il faudrait changer pour que cette commodité fonctionne mieux. La communauté a-t-elle intérêt à transformer un site en installation permanente ? La sensibilisation du public comprendra :

- Signalisation sur le site avec les coordonnées du personnel, y compris :
 - Comment soumettre des commentaires/suggestions
 - Code QR et liens vers le site Web et les possibilités d'enquête



- Porte d'entrée et compteurs de zones pour aider à comprendre le niveau d'utilisation.
- Site Web sur les animaux sans laisse avec les coordonnées du personnel :
 - Une zone de réception aux chiots et à leurs propriétaires (en laisse)
 - Règles et règlements et coordonnées.
 - Off-leash areas (Zones sans laisse) dans la ville.
 - Informations sur le programme temporaire sans laisse
 - Comment soumettre des commentaires/suggestions
 - Possibilités d'enquête
 - Alerte Internet pour les mises à jour
- Nouvelles du quartier
- C'est votre ville
- Autres médias sociaux recommandés (communiqué de presse, etc.)

Off-Leash Areas (Zones sans laisse) temporaires 2023

Les quartiers de Crossroads, Wilburton et Downtown ont été sélectionnés comme sites pilotes du programme sur la base de la densité de population, de sites répondant à la plupart des besoins et critères identifiés par l'OLA. Les premiers sites temporaires de l'OLA sont les suivants :

1. Parc de Crossroads (zone de Crossroads)

L'accès à ce programme pilote d'OLA comprend un système de sentiers piétonniers qui s'étend sur toute la longueur du parc de 35 acres et dessert une grande communauté de logements collectifs adjacente. Le parc dispose de 4 parkings qui peuvent accueillir la zone d'OLA. Le programme d'OLA ne compense pas les autres utilisations des programmes de parcs établis. Les incidences sur l'environnement devraient être minimales. Le personnel surveillera la santé des arbres bien établis dans l'OLA. Le site est bien accessible pour l'entretien. La taille estimée de l'OLA est de 1 acre.

2. Parc de la colline de Wilburton (Wilburton et centre-ville)

Excellent accès pour les piétons du quartier voisin de la colline de Wilburton ainsi que pour les automobilistes, ce programme pilote d'OLA est situé le long du sentier d'un lac à l'autre, sous des lignes électriques. Le parc dispose d'un parking de grande capacité. La pelouse est confortable et l'OLA n'entre



City of Bellevue

pas en concurrence avec d'autres utilisations programmées dans le parc. Ce site offre en outre des possibilités d'expansion de l'OLA, s'il est soutenu par la communauté et s'il est doit devenir permanent. L'accès pour la maintenance est très bon. L'OLA temporaire est d'environ 0,25-0,3 acres.

3. **Parc de Wildwood (centre-ville) - Stationnement dans la rue uniquement**

Ce programme pilote d'OLA dessert le quartier à forte densité commerciale et résidentielle du centre-ville. Le parc est bien accessible aux piétons, mais les possibilités de stationnement sont limitées, avec uniquement des places de stationnement dans la rue. Les installations d'OLA partagent une pelouse nivelée avec les autres utilisateurs du parc. Le site dispose d'un accès raisonnable pour l'entretien et la surface utile est estimée entre 0,25 et 0,3 acres.